

## *Les accents des provinces Le poison du chant françois*

Malgré la langue de cour, les accents des diverses provinces du royaume ont perduré très longtemps. Les efforts de la troisième république pour imposer une langue et une prononciation uniformes n'ont pas été suivis d'effet radical, les accents provinciaux ne disparaissent progressivement qu'aujourd'hui : la radio et la télévision en auront probablement raison.

L'importance de ces accents provinciaux avait plus d'effet qu'on pourrait le penser. Voici une citation de Bertrand de Bacilly (*L'art de bien chanter*, seconde édition, 1679 – Discours, page 30) : « ils [les doubles des airs de cour] sont faits par des compositeurs, ou qui n'ont presque point de connaissance des Lettres, ou qui joignent avec ce peu de connaissance un parler Provincial, qui est le poison du chant françois ».

Les chanteurs, cantatrices ou enfants des maîtrises, reconnus pour la qualité de leur voix, arrivaient à Paris et à Versailles avec l'accent de leur province. Il nous est difficile d'imaginer un chœur dont les chanteurs auraient des accents différents. Le « poison du chant françois » est aujourd'hui difficilement restituable.

Voici quelques références concernant les accents provinciaux.

1540 – Dolet, Etienne, *La manière de bien traduire d'une langue en autre*.

Page 31.

Après avoir cité quelques mots commençant par une h aspirée, il ajoute : « Et si ces mots se proferent sans grande aspiration, la faulte est enorme. De laquelle faulte sont pleins les Auvergnats, les Provencaulx, les Gascons, & toutes les provinces de la langue d'oc. »

1550 – Meigret, Louis, *Le tretté de la grammere françoise*. Page 7.

Les parisiens prononcent è ouvert au lieu de é clos ; vous ferèz (ai) au lieu de vous feréz – donnerez est prononcé donnerès – donneriez est prononcé donnerièz.

Je ne cite pas littéralement le texte de Meigret, car le clavier moderne ne comprend pas tous les caractères employés dans ce livre. A la Renaissance, les imprimeurs étaient encore loin d'avoir unifié les caractères d'imprimerie.

1636 – Mersenne, Marin, *Harmonie universelle* – Volume II. Partie sur le chant, pages 28 et 29.

« (...) il arrive souvent que le discours est des-agréable à raison du mauvais accent que l'on luy donne : De là vient que les Parisiens reprennent les accents des Gascons, des Normans, des Provençaux, & de ceux des autres Provinces, & que l'on dit de certains predicateurs qu'ils ont l'accent de leur païs, quoy qu'il soit difficile de demonstrar que ces accents soient de-agreables, & qu'il est le plus acreable ou des-agreable de plusieurs sortes d'accents proposez, car chaque Province peut maintenir que sa manière de parler & d'accentuer le discours est aussi bonne que celle des autres, quoy que la raison semble dicter que le discours de la Cour est le meilleur (...). ».

1647 - Vaugelas, Claude Favre de, *Remarques sur la langve françoise*. Page 194.

« Les lieux où l'on parle bien François, n'ont pas besoin de cette remarque ; car on ne manque jamais d'y prononcer l'une ou l'autre *h*, comme il faut. Mais elle est extremement nécessaire aux autres Provinces, qui font la plus grande partie de la France, & aux étrangers. » Autrement dit, les provinciaux ne respectent pas les *h* aspirées ».

A propos de : en haut. « après l'*n*, il faut aspirer l'*h*, à quoy ceux des Provinces qui parlent mal, surtout de la Loire, ne songent point. »

« & il faut se bien garder de prononcer, ennadir, esonté, & deors, comme l'on fait de là Loire ».

1688 – Alemand, Louis Augustin, *Nouvelles observations, ou guerre civile des françois, sur la langue*. Pages 13 et 14.

« Les Provinciaux sont obligez aux même soins, s'ils veulent apprendre à parler & à prononcer parfaitement, ceux même de delà de la Loire, & les Normans ne quittent presque jamais leurs mauvais accent, & nous voyons aujourd'hui, & on a vû de tout temps des personnes qui passent pour des Oracles de notre langue dans leurs livres, qui font pitié quand on les entend prononcer, témoin cet endroit d'une des lettres de M. Voiture à Mademoiselle de Ramboüillet, où il dit : « au sortir des mains des bandits, je suis passé par deux lieux où il y avoit garnison Espagnole, & là, sans doute j'ay couru plus de danger, on m'a interrogé, j'ay dit que j'étois Savoyard, & pour passer pour cela, j'ay parlé le plus qu'il m'a été possible, comme M. de Vaugelas, sur mon mauvais accent, ils m'ont laissé passer, (...). » Autrement dit, Vaugelas, qui passe pour l'un des meilleurs grammairiens français, parlait avec l'accent savoyard.....

Page 74 : Prononciation du mot « agneau » par les parisiens. « Les parisiens prononcent généralement *aneau* au contraire de l'usage général en France. » On lit plus loin que les parisiens disent *arignée* pour araignée.

1707 – Grimarest, Jean Léonor Le Gallois, sieur de, *Traité du récitatif* (pages 39 et 40).

Cette citation est intéressante, car elle montre bien que les provinces de la Loire avaient un parler différent du français de cour, au contraire de ce que l'on dit encore aujourd'hui. Grimarest est loin d'être le seul à dénoncer cet accent de la Loire.

« A en croire un homme d'Angers, ou de Blois, il s'imagine avoir la plus belle prononciation ; c'est même son erreur populaire qui s'est répandue jusques dans les pays étrangers : les parens ordonnent à leurs enfans, qu'ils envoient voyager en France, de séjourner à Blois, ou à Angers, comme au centre du bon accent, & du beau langage. Les habitans flatés par cette prévention croient que cela est vrai ; mais les uns & les autres se trompent lourdement. Nous sentons aisément le défaut de ces Provinces, parceque conduits par la Cour, qui ne s'éloignent plus de nous, nous soutient dans la meilleure prononciation ».

1736 – Olivet, Pierre-Joseph d', *Traité de la prosodie françoise*.

Pages 24 et 25 : « Ainsi l'accent Gascon, outre qu'il élève la voix où il ne faut pas, abrège beaucoup de syllabes longues : & l'accent Normand, outre qu'il baisse souvent la voix où il ne faut pas, allonge beaucoup de syllabes brèves. »

1777 – Prunay (de), *Grammaire des dames*.

Page 233 : « ..., on ne peut donc écarter, avec trop d'attension, les différents défauts de prononciacion qui sont particuliers à chaque province, & quelquefois même aux villes qui se piquent le plus de politesse. »

Pages 252-253 : « *Pain bnit, pain mnit*, n'est pas bien dit ». On peut, aujourd'hui encore, entendre de vieux auvergnats prononcer « pomdterre »...

Page 260 : « *Voyons voir*, ne se dit point : c'est un pléonasme qu'on doit éviter ». C'est une manière de parler encore employée en Bourgogne et en Franche-Comté.

Ces deux dernières citations montrent la permanence de prononciations locales chez les gens âgés, encore actuellement.

Le phénomène perdure très clairement à la fin du dix-huitième siècle. Voici deux citations qui confirment la présence des patois et des accents provinciaux.

1793 – *Rapport de l'abbé Grégoire à la Convention*. Cité dans le Moniteur du 18 prairial.

« Nous n'avons plus de provinces et nous avons encore trente patois qui en rappellent les noms (...) ».

1796 – Domergue, Urbain, *La prononciation française*. Pages 3 et 4.

Cet auteur souhaite l'abolition « républicaine » des patois. « Vingt prononciations différentes, nées de dialectes féodaux, semblent former vingt idiomes de l'idiome français. L'égalité a effacé les provinces, la politique commande l'abolition des patois ; (...). »

Il n'y a pas que la prononciation des provinces à prendre en considération, il y a aussi le débit de la parole.

1707 – Grimarest, Jean Léonor Le Gallois, *Traité du récitatif*. Page 181.

« Le Gascon exige une prononciation vive, précipitée, & une voix claire. »  
 « Le Normand, le Flamand, & le Suisse la demandent lente, mais inégales sur de certaines syllabes ; où ils apuient plus long-temps les uns que les autres. »

On a maintenant une image juste des musiciens qui pouvaient chanter le français de la cour avec leur accent provincial. Ceci explique la phrase de Bacilly, lorsqu'il écrit que le parler provincial est « le poison du chant français ».

